

Le CA de la SMF et sa commission enseignement ont débattu de la réforme des concours de recrutement des enseignants, communément appelée la mastérisation, et viennent en particulier de prendre connaissance du nouveau cadrage prévu pour les concours de recrutement. On peut consulter ce cadrage sur le site <http://www.education.gouv.fr/cid22665/enseignants-reforme-du-recrutement-et-de-la-formation.html>

Le texte qui suit a pour but de préciser sa position en fonction des éléments qui lui sont connus, sur les principaux aspects de cette réforme. D'une part il se propose de souligner les points qui posent problème à ses yeux, et sont lourds de dangers potentiels quant aux conséquences à court et à plus long terme. D'autre part il propose des pistes de réflexion pour l'élaboration des masters d'enseignement.

De nombreuses voix se sont élevées pour demander un moratoire d'un an à cause de la précipitation avec laquelle les masters d'enseignement devront se mettre en place à peine le cadrage du concours connu. Tout en soutenant cette demande, la SMF considère qu'il est urgent de mener la réflexion pour se préparer à une mise en place à marche forcée.

#### 1) **Les risques liés à la réforme.**

En premier lieu la SMF porte une appréciation extrêmement négative sur la suppression du stage en responsabilité qui pendant un an permettait aux professeurs débutants lauréats des concours d'exercer leur métier en pleine responsabilité pendant 8 heures par semaine tout en suivant l'indispensable formation d'accompagnement. La mise en place de cette réforme n'apportera pas d'amélioration à la formation des futurs professeurs qui recevaient déjà une formation de fait à BAC + 5.

Le calendrier excessivement rapide pour un sujet aussi complexe est une source d'inquiétude supplémentaire. Il ne s'agit pas de s'opposer à tout changement ni de viser à le repousser sine die, mais cette grande précipitation nuira à la qualité et à la cohérence de l'offre de formation au niveau des futurs masters d'enseignement, qui devront solliciter tous les acteurs concernés : responsables de Master, de préparation aux concours, formateurs en IUFM.

La SMF s'inquiète pour l'avenir des concours à moyen terme. Elle pense qu'une remise en cause des concours constituerait une régression grave à la fois du statut des enseignants et de façon forcément liée de la qualité de leur formation. Mais elle craint pourtant qu'elle ne soit inscrite dans la logique de cette réforme, qui établit une distinction entre la délivrance d'un master qui atteste d'une compétence, et la question du recrutement.

Les concours d'enseignement sont étroitement liés à la conception des Masters dont ils constituent le principal élément de cadrage. Ceci peut être un garde fou en garantissant un niveau national des compétences requises. En même temps l'année de Master 2 en devient très dépendante d'une préparation à un concours. La formation professionnelle avec des stages en établissement ne se déroulera pas alors dans les meilleures conditions.

La question des Master 2 recherche pour l'agrégation est peu évoquée et son articulation avec les autres parcours de Master est entièrement à préciser. De nombreux agrégés s'intéressent à la perspective d'entamer une thèse, et jusque là ils effectuaient souvent un Master 2 recherche après la réussite au concours. Quelle formation sera appropriée pour ce type de projet avec la nouvelle donne? Beaucoup de candidats à l'agrégation préparent en même temps et par sécurité le concours de CAPES. Des passerelles devront être trouvées pour maintenir cette perspective, sous peine de voir s'effondrer le nombre de candidats au concours le plus difficile.

Le sort fait dans la période transitoire aux étudiants qui passent le concours en 2008-9 est particulièrement préoccupant. Le décalage au mois de décembre du concours 2010 se traduira soit par une année blanche pour l'année scolaire 2009-2010 soit par un concours fractionné avec un nombre faible de postes au concours de mars 2009. Les étudiants engagés dans la préparation au concours 2009 n'ont à ce jour reçu ni cette information pourtant cruciale pour eux, ni le détail des conditions dans lesquelles ils pourront s'inscrire dans les Master 2 enseignement en octobre 2009 pour repasser le concours s'ils ont échoué.

Ces incertitudes sont malheureusement susceptibles d'amplifier un phénomène de désaffection déjà perceptible, pour les filières enseignement.

## **2) Les masters d'enseignement.**

Les considérations qui suivent sont surtout orientées vers la formation des professeurs des lycées et collèges. La SMF n'oublie pas pour autant l'importance de la formation des professeurs des écoles. Elle doit faire l'objet de Masters spécifiques centrés sur la pratique de l'enseignement des disciplines à l'école primaire, et doit veiller à assurer par des formations complémentaires ciblées une maîtrise suffisante des contenus, quelle que soit la licence d'origine de l'étudiant.

La SMF tient à souligner que le résultat de la réforme doit être une formation de qualité pour les futurs professeurs qui englobe une formation mathématique d'un niveau au moins égal à celui qui est demandé dans les recrutements actuels. Le contenu disciplinaire annoncé des concours fait état

du niveau licence. La SMF qui avec d'autres sociétés savantes a élaboré un socle pour le contenu de la licence y voit une confirmation du bien fondé de sa démarche. Mais ceci devra être confirmé dans les masters d'enseignements qui devront avoir un contenu disciplinaire fort pour consolider et organiser des savoirs incomplètement dominés à l'issue de la seule licence. Même si le contenu des masters peut faire appel à des connaissances nouvelles il devra surtout viser à une meilleure maîtrise des contenus abordés en licence en développant chez les étudiants une réelle autonomie et la capacité à mobiliser ses connaissances. La préparation à l'écrit et à la première épreuve orale du concours permet de développer ces aptitudes.

La SMF considère qu'une formation professionnelle de qualité, combinant une réflexion de fond sur les pratiques pédagogiques et une expérience de terrain est un élément indispensable de la formation des professeurs. Elle regrette que cette nécessité ne soit plus reconnue et soutenue par une année complète de stage rémunérée. Ce stage garantissait en effet de façon irremplaçable une entrée progressive dans le métier, avec une authentique expérience en pleine responsabilité accompagnée par une formation. Elle soutient l'idée que les stages de Master 2 soient rémunérés et que des accords soient systématiquement élaborés avec les rectorats de chaque académie pour fixer le cadre de ces stages.

D'autre part il serait particulièrement souhaitable que durant la première année d'exercice le service de l'enseignant débutant soit allégé.

La SMF émet les plus vives réserves sur le fait que le concours pourra évaluer de façon pertinente les aptitudes pédagogiques des candidats avec une seule épreuve disciplinaire de leçon. Elle est opposée à l'épreuve de connaissance du système éducatif, de type très transversale, trop technique et peu adaptée à un oral de concours car difficile à évaluer, ainsi qu'à la participation aux jurys de membres de la société civile et de l'administration.